

DECRET N° 97-462 DU 29 SEPTEMBRE 1997

Portant nomination de Monsieur Mamert  
Coffi RANDOLPH en qualité de Directeur  
des Affaires Consulaires et des Communautés.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-93 du 28 Février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Août 1997 ;

**DECRETE**

**Article 1er :** Monsieur Mamert Coffi RANDOLPH est nommé Directeur des Affaires Consulaires et des Communautés au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

.../...

**Article 2** : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

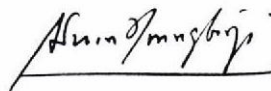
Fait à Cotonou, le 29 SEPTEMBRE 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



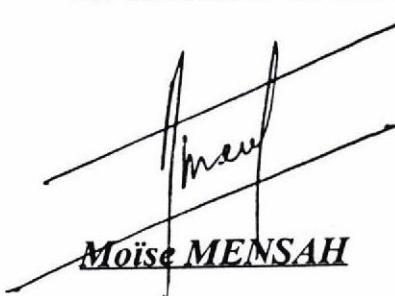
**Mathieu KEREKOU**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



**Adrien HOUNGBEDJI**

Le Ministres des Finances,



**Moïse MENSAH**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



**Pierre OSHO**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4  
Autre Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 intéressé 1 JO 1.-